

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 01761

Numéro SIREN : 453 847 451

Nom ou dénomination : PILOTIMMO

Ce dépôt a été enregistré le 10/12/2019 sous le numéro de dépôt 17641

Greffe du tribunal de commerce de Marseille



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 10/12/2019

Numéro de dépôt : 2019/17641

Déposant :

Nom/dénomination : PILOTIMMO

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 453 847 451

N° gestion : 2004 B 01761

Bordereau de transmission de documents

Marseille, le 18/10/19

Destinataire : Greffe du Tribunal de Commerce Marseille

N° Bordereau : IMM 279

Objet : Comptes annuels PILOTIMMO

Vos Réf. : BILDEP/ 2004B01761 / LLE / 9184 / RCS 453 847 451

Veillez trouver ci-joint les documents suivants pour :

- Information Diffusion
 Signature Autres : Suite à votre demande....

Documents	Observations
PV AGO 28 juin 2019	
Rapport d'activité	
Comptes annuels	
Annexe	
Rapport CAC sur les comptes	
Rapport CAC sur les conventions	

ci-joint en chèque de 45,63€.

Bonne réception.

Sincères salutations.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal <input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS PILOTIMMO	67 MONTEE DE SAINT MENET PARC DE LA BUZINE BAT A 13011 MARSEILLE
SIRET 4 5 3 8 4 7 4 5 1 0 0 0 2 9	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE
Activités exercées PROMOTION IMMOBILIERE
Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	725 213	Bénéfice imposable à 28%	461 880	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	38 120			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprises nouvelles, art 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies <input type="checkbox"/>		
	Entreprises nouvelles, art 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>		
	Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>		
	Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % <input type="checkbox"/>		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X <input type="checkbox"/>
--	---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquiés C-I-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquiés C-I-2), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
@com.Agrion Expertise Comptable 67 Montée de Saint Menet Parc de la Buzine Bâtiment A 13011 MARSEILLE Tél: 04 91 48 27 54		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	Lieu
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	
		Signature	SAGITTAIRE

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

Cegid Group
MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS
En Euros
@com Agrion Expertise Comptable
CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL



BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SAS PILOTIMMO		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12						
Adresse de l'entreprise 67 MONTEE DE SAINT MENET		13011 MARSEILLE						
Durée de l'exercice précédent* 12								
Numéro SIRET* 45384745100029		Néant <input type="checkbox"/> *						
		Exercice N clos le, 31/12/2018						
		N-1 31/12/2017						
		Net 3						
		Net 4						
		Brut 1						
		Amortissements, provisions 2						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
	Frais de développement *	CX	CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG					
	Fonds commercial (1)	AH	AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	Terrains	AN	AO					
	Constructions	AP	AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	5 217		1 141	1 589	
Immobilisations en cours	AV	AW						
Avances et acomptes	AX	AY						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
	Autres participations	CU	CV	14 613		14 613	15 612	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	3 588 362	6 946	3 581 416	2 210 621	
	Autres titres immobilisés	BD	BE					
	Prêts	BF	BG					
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	5 000		5 000		
TOTAL (II)		BJ	BK	12 163		3 602 170	2 227 821	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU	865 266		865 266	677 331
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	590 650		590 650	309 051
		Autres créances (3)	BZ	CA	264 311		264 311	273 662
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	1 000 406		1 000 406	1 000 031
Disponibilités		CF	CG	158 120		158 120	67 813	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	501		501	484	
	TOTAL (III)	CJ	CK	2 879 255		2 879 255	2 328 373	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Ecart de conversion actif* (VI)		CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	12 163		6 481 425	4 556 194	
Renvois : (1) Dont droit au bail			CP	3 593 362		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété *								
Immobilisations :								
			Stocks :				Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid/Grout

* Des applications concernant cette rubrique sont disponibles dans la notice n° 2033

En Euros.

@com. Agrion Expertise Comptable



Désignation de l'entreprise : SAS PILOTIMMO

Néant *

				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :2.000.000.....)	DA		200 000	200 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		20 000	20 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG		1 643 015	856 396
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		1 046 604	786 619
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL		2 909 619
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		545 113	10 000
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR		545 113	10 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		2 010 013	1 666 739
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV		294 235	343 133
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		443 690	326 198
	Dettes fiscales et sociales	DY		209 311	295 827
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		12 914	14 313
Autres dettes	EA		56 531	36 969	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC		3 026 693	2 683 179
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		6 481 425	4 556 194
RENOVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		3 026 693	2 683 179	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		1 999 838	1 663 570	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS PIILOTIMMO

Néant *

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	179 998	FB	FC	179 998	150 440	
	Production vendue	} biens*	FD		FE	FF		
			} services*	FG	2 157 951	FH	FI	2 157 951
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		2 337 948	FK	FL	2 337 948	1 009 240
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	106 939	66 811	
	Autres produits (1) (11)				FQ	1 901	7	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 446 787	1 076 057
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	324 709	310 795	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	(164 711)	(194 400)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	554 518	452 752	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	11 229	6 598	
	Salaires et traitements*				FY	134 627	133 651	
	Charges sociales (10)				FZ	46 181	50 948	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements*	GA	448		2 260	
				GB			54 626	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC				52 252	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD	535 113					
	Autres charges (12)				GE	91 074	13 828	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 533 187	883 310	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	913 600	192 747	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	752 675	1 004 362	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	5 255	6 116	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)					GP	757 929	1 010 477	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	248 110	123 704	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)					GU	248 110	123 704	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	509 819	886 774	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	1 423 419	1 079 521	

En Euros

@com.Agrion Expertise Comptable



Désignation de l'entreprise : SAS PILOTIMMO		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	84 549
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	84 549
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	33 284
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	74 754
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	10 000
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	33 85 038
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(33) (489)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	376 782 292 413
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 204 717 2 171 084
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 158 113 1 384 465
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 046 604 786 619
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP	13 162 12 065
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IIX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	1 256 744
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (I3)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
MAJORATIONS DIVERSES		33	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Désignation de l'entreprise : SAS PILOTIMMO		Néant		*					
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Augmentations					
		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice, ou résultant d'une mise en équivalence					
				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	KE	KF				
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI				
	Constructions	Sur sol propre	L9	KJ	KK	KL			
		Sur sol d'autrui					MI	KN	KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	M2	KP	KQ	KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					M3	KS	KT	KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *	KV	KW	KX				
		Matériel de transport *				KY	KZ	LD	
		Matériel de bureau et mobilier informatique							LB
	Emballages récupérables et divers *	LE	LF	LJ					
	Immobilisations corporelles en cours				LH	LI	LM		
	Avances et acomptes	LK	LL	LN					
	TOTAL III	LN	LO	LP					
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G	8M	8T				
Autres participations		8U	8V	8W					
Autres titres immobilisés		IP	IR	IS					
Prêts et autres immobilisations financières		IT	IU	IV					
TOTAL IV		LQ	LR	LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	ØH	ØJ					

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
		1		2				Valcur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CO	DØ	D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	IX				
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ				
	Constructions	Sur sol propre	IQ	IR	MA	MB	MC			
		Sur sol d'autrui						MD	ME	MF
		Inst. gales, agenets et am. des constructions								
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ	MK	ML					
	Autres immobilisations corporelles					Inst. gales, agenets, aménagements divers	IU	MM	MN	MO
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier								
	Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX					
	Immobilisations corporelles en cours					MY	MZ	NA	NB	
Avances et acomptes	NC	ND	NE	NF						
TOTAL III	IY	NG	NH	NI						
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU	ØV	ØW					
	Autres participations	IO	ØX	ØY	ØZ					
	Autres titres immobilisés	II	2B	2C	2D					
	Prêts et autres immobilisations financières	I2	2E	2F	2G					
	TOTAL IV	I3	NJ	NK	2H					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	ØL	ØM					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros

@com Agrion Expertise Comptable

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(Ne pas reporter le montant des centimes)

Cofid Group



Désignation de l'entreprise : SAS PILOTIMMO Néant *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

Table with 5 main columns: IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES, Montant des amortissements au début de l'exercice, Augmentations : dotations de l'exercice, Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises, Montant des amortissements à la fin de l'exercice. Includes sub-rows for Frais d'établissement, Terrains, Constructions, etc.

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Table with 7 main columns: Immobilisations amortissables, Colonne 1 Différentiel de durée et autres, Colonne 2 Mode dégressif, Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel, Colonne 4 Différentiel de durée et autres, Colonne 5 Mode dégressif, Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel, Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice. Includes sub-rows for Frais établissement, Terrains, Constructions, etc.

CADRE C

Table with 5 main columns: MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*, Montant net au début de l'exercice, Augmentations, Dotations de l'exercice aux amortissements, Montant net à la fin de l'exercice. Includes sub-rows for Frais d'émission d'emprunt à étaler, Primes de remboursement des obligations.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

@com Agrion Expertise Comptable

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Ceclat Group



Désignation de l'entreprise : SAS PILOTIMMO

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	OT	OU	OV	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	UH	
	- financières	UG	UH	UI	
	- exceptionnelles	UJ	UK	UL	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise :		SAS PILOTIMMO		Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	3 588 362	UM	3 588 362	UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	5 000	UV	5 000	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	590 650		590 650						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * <input type="checkbox"/> UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	72 921		72 921					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	191 391		191 391						
	Charges constatées d'avance	VS	501		501						
	TOTAUX		VT	4 448 825	VU	4 448 825	VV				
RENOUVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	2 010 013		2 010 013						
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	443 690		443 690						
Personnel et comptes rattachés		8C	6 162		6 162						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	24 970		24 970						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	103 643		103 643						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	67 605		67 605						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	6 931		6 931						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	12 914		12 914						
Groupe et associés (2)		VI	294 235		294 235						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	56 531		56 531						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	3 026 693	VZ	3 026 693						
RENOUVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Cérial Group

En Euros

@com Agrion Expertise Comptable



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Main table structure with columns for description, codes (WA, WB, etc.), and amounts. Includes sections for 'I. RÉINTEGRATIONS', 'II. DÉDUCTIONS', and 'III. RÉSULTAT FISCAL'.

En Euros

@com. Agrion Expertise Comptable

Copie certifiée conforme



Désignation de l'entreprise : SAS PILOTIMMO		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT	7 280	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032





**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>SAS PILOTIMMO</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	786 619		Dividendes	- Autres réserves	ZD	786 619					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE						
					Report à nouveau		ZF						
	TOTAL I	ØF	786 619			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	786 619				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ					12 065			
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	75 488				34 812			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	21 384				7 554			
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	384 661				341 782			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	72 985				68 603			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	554 518				452 752			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	6 465				981			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z	4 764				5 617			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	11 229				6 598			
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	468 182				218 758			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	133 910				50 398			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018)*				ØB	125 605							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%			%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP											
- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)										Si oui cocher I Sinon 0		ZR	0
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH			
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).



Désignation de l'entreprise : SAS PILOTIMMO							Néant <input type="checkbox"/>	*
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés * (1)		Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements * (5)		Valeur résiduelle (6)	
I - Immobilisations *	1	LE VAL DU CASTEL	1 272				1 272	
	2	310 LES MOUETTES	999				999	
	3	CRECHE DU CASTEL	818				818	
	4	TRETS CAMBON	300				300	
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)		Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-values taxables à 19 % (11)
					19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1		(1 272)	(1 272)				
	2		(999)	(999)				
	3		(818)	(818)				
	4		(300)	(300)				
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))				(3 389)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))				(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)					(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS PILOTIMMO

Néant *

<input type="checkbox"/> Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés <input type="checkbox"/> Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% <input type="checkbox"/> ou 12,8% <input type="checkbox"/> . Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) <input type="checkbox"/> * Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) <input type="checkbox"/> *
---	---

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes	N		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS PILOTIMMO Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



16

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS PILOTIMMO		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2018		et clos le : 31/12/2018	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	4
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	2 337 948
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	2 337 948
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	1 901
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	164 711
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	1 256
Retraites sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	167 867
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)			
Achats		ON	324 709
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	519 971
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	91 074
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	935 754
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	OG
			1 570 062
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		SA	1 570 062
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		GX	2 337 948
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	4
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	01/01/2018
Date de cessation		GZ	31/12/2018
		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2053-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs.

En Euros.

@com Agrion Expertise Comptable



(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET

4 5 3 8 4 7 4 5 1 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS PILOTIMMO

ADRESSE (voie)

67 MONTEE DE SAINT MENET PARC DE LA BUZINE BAT A

CODE POSTAL

13011

VILLE

MARSEILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

10 200

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

9 800

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

54

Dénomination

SAGITTAIRE

N° SIREN (si société établie en France)

517575098

% de détention

51.00

Nb de parts ou actions

10 200

Adresse :

N°

67

Voie

MONTEE DE SAINT MENET

Code postal

13011

Commune

MARSEILLE

Pays

FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M.

Nom patronymique

BRIOT

Prénom(s)

JOEL

Nom marital

% de détention

49.00

Nb de parts ou actions

9 800

Naissance :

Date

271163

N° Département

Commune

NANCY

Pays

Adresse :

N°

Voie

DONOMAGIS

Code postal

13360

Commune

ROQUEVAIRE

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

NANCY

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, Ml.F pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.



(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
3 (1)

Néant *

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE [3 1 1 2 2 0 1 8] N° SIRET [4 5 3 8 4 7 4 5 1 0 0 0 2 9]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [SAS PILOTIMMO]

ADRESSE (voie) [67 MONTEE DE SAINT MENET PARC DE LA BUZINE BAT A]

CODE POSTAL [13011] VILLE [MARSEILLE]

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 18

Forme juridique [SCV] Dénomination [310 LES MOUETTES 83500]

N° SIREN (si société établie en France) [8 1 9 1 0 8 4 3 2] % de détention [99.90]

Adresse : N° [67] Voie [MONTEE DE ST MENET]

Code postal [13011] Commune [MARSEILLE] Pays [France]

Forme juridique [SCV] Dénomination [LE CANAL DES MOULINS]

N° SIREN (si société établie en France) [8 3 1 8 5 3 1 2 2] % de détention [99.90]

Adresse : N° [67] Voie [MONTEE DE ST MENET]

Code postal [13011] Commune [MARSEILLE] Pays [France]

Forme juridique [SCV] Dénomination [288 VOLTAIRE]

N° SIREN (si société établie en France) [8 2 7 7 1 8 6 7 7] % de détention [99.90]

Adresse : N° [67] Voie [MONTEE DE ST MENET]

Code postal [13011] Commune [MARSEILLE] Pays [France]

Forme juridique [SCV] Dénomination [LES 3 LUCS 13012]

N° SIREN (si société établie en France) [8 2 0 2 7 8 2 6 5] % de détention [99.90]

Adresse : N° [67] Voie [MONTEE DE ST MENET]

Code postal [13011] Commune [MARSEILLE] Pays [France]

Forme juridique [SCV] Dénomination [LES HAUTS DE GOLFE JUAN]

N° SIREN (si société établie en France) [8 2 8 8 6 6 5 9 0] % de détention [99.90]

Adresse : N° [67] Voie [MONTEE DE ST MENET]

Code postal [13011] Commune [MARSEILLE] Pays [France]

Forme juridique [SCV] Dénomination [LES HAUTS DE LA FAVIERE]

N° SIREN (si société établie en France) [8 2 8 7 0 8 4 5 3] % de détention [99.90]

Adresse : N° [67] Voie [MONTEE DE ST MENET]

Code postal [13011] Commune [MARSEILLE] Pays [France]

Forme juridique [SCV] Dénomination [LA CRECHE DU CASTELLET]

N° SIREN (si société établie en France) [8 2 2 0 1 8 0 4 0] % de détention [99.90]

Adresse : N° [67] Voie [MONTEE DE ST MENET]

Code postal [13011] Commune [MARSEILLE] Pays [France]

Forme juridique [SCV] Dénomination [LE VAL DU CASTELLET 83550]

N° SIREN (si société établie en France) [8 2 2 0 2 1 5 6 4] % de détention [99.90]

Adresse : N° [67] Voie [MONTEE DE ST MENET]

Code postal [13011] Commune [MARSEILLE] Pays [France]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cegit Group



N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

2
3

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8 N° SIRET 4 5 3 8 4 7 4 5 1 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS PILOTIMMO

ADRESSE (voie) 67 MONTEE DE SAINT MENET PARC DE LA BUZINE BAT A

CODE POSTAL 13011 VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 18

Forme juridique SCV Dénomination IMMALLIANCE COUTURE

N° SIREN (si société établie en France) 8 3 2 4 4 9 0 1 1 % de détention 99.90

Adresse : N° 67 Voie MONTEE DE ST MENET

Code postal 13011 Commune MARSEILLE Pays France

Forme juridique SCV Dénomination SENIOR BORMES

N° SIREN (si société établie en France) 8 2 3 9 6 1 2 3 0 % de détention 99.90

Adresse : N° 67 Voie MONTEE DE ST MENET

Code postal 13011 Commune MARSEILLE Pays France

Forme juridique SCV Dénomination LA CONDAMINE

N° SIREN (si société établie en France) 8 1 9 9 9 0 0 7 8 % de détention 99.90

Adresse : N° 67 Voie MONTEE DE ST MENET

Code postal 13011 Commune MARSEILLE Pays France

Forme juridique SCV Dénomination 50 MISTRAL 83500

N° SIREN (si société établie en France) 8 1 9 0 6 5 1 7 8 % de détention 99.90

Adresse : N° 67 Voie MONTEE DE ST MENET

Code postal 13011 Commune MARSEILLE Pays France

Forme juridique SCV Dénomination 10 CURTEL 10

N° SIREN (si société établie en France) 8 1 8 2 1 2 6 9 8 % de détention 99.90

Adresse : N° 67 Voie MONTEE DE ST MENET

Code postal 13011 Commune MARSEILLE Pays France

Forme juridique SCV Dénomination VELENA NOVA

N° SIREN (si société établie en France) 5 3 1 5 3 2 1 5 8 % de détention 50.00

Adresse : N° 235 Voie RUE LEON FOUCAULT

Code postal 13857 Commune AIX EN PROVENCE Pays France

Forme juridique SCV Dénomination CLOS MARIUS CHALVE

N° SIREN (si société établie en France) 8 0 7 8 6 5 8 8 6 % de détention 49.00

Adresse : N° 11 Voie RUE ARMENY

Code postal 13006 Commune MARSEILLE Pays France

Forme juridique SAS Dénomination LE DOME

N° SIREN (si société établie en France) 7 9 3 5 3 5 7 3 3 % de détention 49.00

Adresse : N° 547 Voie QUAI DES MOULINS

Code postal 34200 Commune SETE Pays France

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

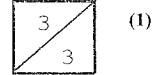
(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cegid Group



FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET 4 5 3 8 4 7 4 5 1 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS PILOTIMMO

ADRESSE (voie) 67 MONTEE DE SAINT MENET PARC DE LA BUZINE BAT A

CODE POSTAL 13011 VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 18

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique SARL Dénomination AZUR

N° SIREN (si société établie en France) 8 4 2 2 3 8 6 6 9 % de détention 40.00

Adresse : N° 67 Voie MONTEE DE ST MENET

Code postal 13011 Commune MARSEILLE Pays France

Forme juridique SCV Dénomination 282 MONTOLIVET 12

N° SIREN (si société établie en France) 8 0 9 1 0 6 5 4 5 % de détention 40.00

Adresse : N° 80 Voie PLACE ERNEST GRANIER

Code postal 34960 Commune MONTPELLIER Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.



ANNEXE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

Val Briot
CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

@com.Agrion Expertise Comptable

67 Montée de Saint Menet
Parc de la Buzine Bâtiment A
13011 MARSEILLE
04 91 48 27 54

ANNEXE

SOMMAIRE

page

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Composition du capital social	
Evaluation des amortissements	5
Titres immobilisés	5
Créances immobilisées	5
Evaluation des matières et marchandises	5
Variation détaillée des stocks et des en-cours	6
Dépréciation des stocks et en cours	6
Evaluation des créances et des dettes	6
Disponibilités en Euros	6
Produits à recevoir	6
Charges à payer	6
Charges et produits constatés d'avance	7
Variation des capitaux propres	7

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires	7
Ventilation de l'effectif moyen	7

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles	8
Montant des engagements financiers	8
Liste des filiales et participations	9

NA = Non Applicable NS = Non significative



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 6 481 425.27 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 337 948.37 Euros et dégagant un bénéfice de 1 046 603.92 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le 28 Novembre 2018 la société a contracté un emprunt obligataire de 800 K€ sur 24 mois au taux de 10% par an du in fine.

A la date de clôture, les fonds n'avaient pas été mis à disposition mais les honoraires variables de 6% ont été comptabilisés en charge sur l'exercice 2018 pour 48 K€ HT.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice et dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les dispositions introduites par le règlement CRC n° 2002-10 concernant notamment la décomposition des immobilisations par composant et la redéfinition des durées d'amortissement n'ont pas trouvé à s'appliquer.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 3 417 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme. Le crédit d'impôt compétitivité et emploi est utilisé conformément à son objet pour améliorer la compétitivité et l'emploi dans l'entreprise.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers	0		0
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 358		
TOTAL	6 358		0
Autres participations	2 286 609		2 881 382
Prêts, autres immobilisations financières			5 000
TOTAL	2 286 609		2 886 382
TOTAL GENERAL	2 292 967		2 886 382

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers		0		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			6 358	6 358
TOTAL		0	6 358	6 358
Autres participations		1 565 016	3 602 975	3 602 975
Prêts, autres immobilisations financières			5 000	5 000
TOTAL		1 565 016	3 607 975	3 607 975
TOTAL GENERAL		1 565 016	3 614 333	3 614 333



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 769	448		5 217
TOTAL	4 769	448		5 217
TOTAL GENERAL	4 769	448		5 217

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	448				
TOTAL	448				
TOTAL GENERAL	448				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	10 000				10 000
Autres provisions pour risques et charges		535 113			535 113
TOTAL	10 000	535 113			545 113

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières	60 376		53 430		6 946
Sur stocks et en cours	52 252		52 252		
TOTAL	112 628		105 683		6 946
TOTAL GENERAL	122 628	535 113	105 683		552 059
Dont dotations et reprises d'exploitation		535 113	105 683		

Les provisions sur autres immobilisations financières et stocks en début d'exercice se rapportent à deux projets immobiliers ayant pour support juridique chacun une SCCV.

Une SCCV a été clôturée en cours d'année 2018 et la participation dans la deuxième a été cédée durant le 1er trimestre 2019. Ces deux éléments justifient la reprise des provisions pour dépréciation au 31 décembre 2018.

Une provision d'un montant de 535 113 € a été constituée à hauteur de 100% pour un litige portant sur des honoraires de commercialisation dans une SCCV détenue à 99,90% et ce, compte tenu du risque avéré et de la responsabilité sur leurs biens des associés à proportion de leurs droits sociaux.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	3 588 362	3 588 362	
Autres immobilisations financières	5 000	5 000	
Autres créances clients	590 650	590 650	
Taxe sur la valeur ajoutée	72 921	72 921	
Débiteurs divers	191 391	191 391	
Charges constatées d'avance	501	501	
TOTAL	4 448 825	4 448 825	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 010 013	2 010 013		
Fournisseurs et comptes rattachés	443 690	443 690		
Personnel et comptes rattachés	6 162	6 162		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	24 970	24 970		
Impôts sur les bénéfices	103 643	103 643		
Taxe sur la valeur ajoutée	67 605	67 605		
Autres impôts taxes et assimilés	6 931	6 931		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12 914	12 914		
Groupe et associés	294 235	294 235		
Autres dettes	56 531	56 531		
TOTAL	3 026 693	3 026 693		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
CAPITAL SOCIAL	20 000.0000	10			10

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de bureau et info.	Linéaire	3 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale. Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les stocks ont été évalués à leur coût d'acquisition compte tenu des dépenses engagées à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Variation détaillée des stocks et des en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
- Marchandises revendues en l'état	865 266	729 584	135 682	
Approvisionnements				
Total I	865 266	729 584	135 682	
Production				
Production en cours				

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	3 581 416
Total	3 581 416

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 175
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	192 000
Dettes fiscales et sociales	14 211
Autres dettes	20 000
Total	236 386

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	501
Total	501

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	1 863 015
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	1 863 015
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	1 863 015
Variation en cours d'exercice	
Autres variations	1 046 604
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	2 909 619
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	1 046 604
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	1 046 604

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
REFACTURATION DE FRAIS AVANCES SCCV	185 869
HONORAIRES SCCV	1 989 080
HONORAIRES PRESTATIONS DE SERVICES	163 000
Total	2 337 949

Les refacturations de frais aux SCCV sont faites sur la base des frais réellement engagés pour le compte des dernières avant leur constitution sans marge.

Les honoraires de prestations de services font l'objet d'une convention d'assistance technique entre les parties et les montants sont déterminés par projet.

La facturation aux différentes SCCV correspond à des honoraires de gestion et montage, de suivi et de commercialisation définis au sein d'une convention de gestion fixant les seuils de déclenchement de facturation de chaque catégories d'émoluments.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Employés	4
Total	4

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	1 008 000
Total	1 008 000

Garantie autonome à 1ère demande par la société SAGITTAIRE de 1 008 000 €.
Promesse unilatérale de vente des titres de la SCCV Les Hauts de La Favière

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Avals et cautions		720 000
Autres engagements donnés :		1 000 000
Nantissement de compte bancaire rémunéré	62 500	
Nantissement de compte bancaire rémunéré	437 500	
Nantissement de compte bancaire rémunéré	500 000	
Total (1)		1 720 000

Engagements reçus

Plafond autorisé Trésorerie marchands de biens	2 000 000
Total	2 000 000

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L.233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- IMMALLIANCE COUTURE	1 000	43 785	99.90	999	999	43 724			43 785	
- LE CANAL DES MOULINS	1 000	1 250	99.90	999	999	128 067			1 250	
- 288 VOLTAIRE	1 000	5 811	99.90	999	999	289 299			5 811	
- LES HAUTS DE GOLFE JUAN	1 000		99.90	999	999					
- LES HAUTS DE LA FAVIERE	1 000	18 936	99.90	999	999	813 512			18 936	
- SCV LE VAL DU CASTELLET	1 000		99.90	999	999					
- SCV 50 MISTRAL 83500	1 000	148 341	99.90	999	999	161 769		2 766 667	148 341	
- SCV 10 CURTEL 10	1 000	5 858	99.90	999	999	25 558			5 858	
- SCV SENIOR BORMES	1 000	27 530	99.90	999	999	86 039			27 530	
- LE VAL DU CASTELLET 83550	1 000		99.90	999	999					
- LA CRECHE DU CASTELLET	1 000		99.90	999	999	29 633				
- LES 3 LUCS 13012	1 000	27 077	99.90	899	899	825 658			27 077	
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
- VELENA NOVA	600	1 268	50.00	300	300	162			1 268	
- LE DOME	1 000	1 024 847	49.00	490	490	197 632		1 365 057	298 812	220 500
- CLOS MARIUS CHALVE	1 500	12 108	49.00	735	735	78 657			12 108	
- AZUR	1 000		40.00	400	400	630 000				
- 282 MONTOLIVET 12	2 000	911 179	40.00	800	800	27 293		10 023 479	911 179	
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										



PILOTIMMO
Société par actions simplifiée au capital de 200.000 €
Siège social : 67 montée de Saint Menet - Bt C
Parc de la Buzine
13011 MARSEILLE

453 847 451 RCS MARSEILLE

**RAPPORT D'ACTIVITE PRESENTE A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

Du 28/06/2019

Chers Associés,

Conformément à la loi et aux statuts de notre société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et sur les conventions règlementées.

I. ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice

En 2018, l'activité de notre Société a connu une forte progression, par rapport à l'année 2017. Ainsi le chiffre d'affaires est passé de 1 009 240 euros en 2017, à 2 337 948 euros en 2018, ce qui correspond à une variation de 131, 65 % par rapport à l'exercice précédent.

Les revenus issus de nos filiales et participations ont diminué, ce qui a permis notamment de porter le résultat financier de 886 774 euros en 2017 à 509 819 euros en 2018. Compte tenu des livraisons dans nos filiales et des programmes terminés plus importants en 2017 qu'en 2018.

1/9



Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2018, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et développement

Nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspective d'avenir

Nous vous rappelons que les résultats de la Société dépendent pour partie de l'activité de ses filiales.

Information sur les délais de paiement des clients et des fournisseurs

En application des dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, sont annexées au présent rapport les informations relatives aux délais de paiement de nos fournisseurs et clients présentées conformément aux modèles types de tableaux figurant dans l'arrêté du 20 mars 2017, et faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice, et dont le terme est échu.

II. RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 2 337 948 euros contre 1 009 240 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 131,65 %.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 108 839 euros contre 66 818 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 19,3 %.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 164 711 euros contre 194 400 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 554 518 euros contre 452 752 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 22, 48%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 134 627 euros contre 133 651 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 0, 73 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 46 181 euros contre 50 948 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -9, 36 %.

L'effectif salarié moyen à la date de la clôture est stable et s'élève à 3 personnes, comme à la clôture de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 535 561 euros contre 109 138 euros pour l'exercice précédent, dont 535 113 euro de provision pour litige avec Izimmo à Bormes les Mimosas.

Le montant des autres charges s'élève à 91 074 euros contre 13 828 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 533 187 euros contre 833 310 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 73, 57 %.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 913 600 euros contre 192 747 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 374 %.

Compte tenu d'un résultat financier de 509 819 euros (886 774 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 1 423 419 euros contre 1 079 521 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

d'un résultat exceptionnel de – 33 euros (contre – 489 euros pour l'exercice précédent),

d'un impôt sur les sociétés de 376 782 euros (contre 292 413 euros pour l'exercice précédent),

le résultat de l'exercice se solde par un **bénéfice de 1 046 604 euros**, contre un bénéfice de 786 619 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 33, 05 %.

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 6 481 425 euros contre 4 556 194 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 42, 36 %.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice, qui s'élève à la somme de 1 046 604 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :

1 046 604 euros

3/9

En totalité, au crédit du compte « Autres réserves », soit
Dont le solde passerait ainsi de 1 643 015 euros à 2 689 619 euros.

1 046 604 euros

Distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

III. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Vous trouverez dans le tableau ci-annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants/

Activité des filiales et sociétés contrôlées

A l'exception de la SAS « LE DOME » et la SARL AZUR, qui exercent une activité de promotion immobilière de logements, les filiales de notre société et les sociétés contrôlées par cette dernière sont toutes des sociétés civiles de construction-vente (S.C.C.V.), lesquelles ont notamment pour objet l'aménagement et la construction d'immeubles en vue de leur revente à des tiers, en totalité ou par lots.

Sociétés contrôlées

Les sociétés contrôlées par notre société sont, à ce jour, les suivantes :

La SCCV LA CONDAMINE, dont notre société détient 99,90 % du capital social et des droits de vote.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, cette société n'a réalisé aucun chiffre d'affaires et son résultat comptable était nul. Ses capitaux propres sont positifs et s'élèvent à a somme de 1 000 euros.

La SCCV LES TROIS LUCS, dont notre société détient 89,90 % du capital social et des droits de vote.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, cette société n'a réalisé aucun chiffre d'affaires et son résultat comptable était déficitaire de 27 077 euros. Ses capitaux propres sont négatifs et s'élèvent à la somme de -26 077 euros. Il a été cédé à la SARL LAUGE 10,00 % du capital social.

La SCCV Les Trois Lucs a été cédée le 30 janvier 2019.

La SCCV LA CRECHE DU CASTELLET 83550, dont notre société détient 99,90 % du capital social et des droits de vote.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, cette société n'a réalisé aucun chiffre d'affaires et son résultat comptable était nul. Ses capitaux propres sont positifs et s'élèvent à la somme de 1 000 euros. L'opération immobilière a été abandonnée et la société sera liquidée en 2019.

La SCCV LE VAL DU CASTELLET 83550, dont notre société détient 99,90 % du capital social et des droits de vote.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, cette société n'a réalisé aucun chiffre d'affaires et son résultat comptable était nul. Ses capitaux propres sont positifs et s'élèvent à la somme de 1 000 euros. L'opération immobilière a été abandonnée et la société sera liquidée en 2019.

La SCCV LES HAUTS DE LA FAVIERE dont notre société détient 99,90 % du capital social et des droits de vote.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, cette société n'a réalisé aucun chiffre d'affaires et son résultat comptable était déficitaire de 18 936 euros. Ses capitaux propres sont négatifs et s'élèvent à la somme de (17 936) euros.

La SCCV LES HAUTS DE GOLFE JUAN, dont notre société détient 99,90 % du capital social et des droits de vote.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, cette société n'a réalisé aucun chiffre d'affaires et son résultat comptable était nul. Ses capitaux propres sont positifs et s'élèvent à la somme de 1 000 euros. L'opération immobilière a été abandonnée et la société sera liquidée en 2019.

La SCCV 288 VOLTAIRE 13821 dont notre société détient 99,90 % du capital social et des droits de vote.



Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, cette société n'a réalisé aucun chiffre d'affaires et son résultat comptable était déficitaire de 5 811 euros. Ses capitaux propres sont négatifs et s'élèvent à la somme de (4 811) euros.

La SCCV IMMALLIANCE COUTURE, dont notre société détient 99,90 % du capital social et des droits de vote.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, cette société n'a réalisé aucun chiffre d'affaires et son résultat comptable déficitaire de 43 785 euros. Ses capitaux propres sont négatifs et s'élèvent à la somme de (42 785) euros.

La SCCV LE CANAL DES MOULINS, dont notre société détient 99,90 % du capital social et des droits de vote.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, cette société n'a réalisé aucun chiffre d'affaires et son résultat comptable était déficitaire de 1 250 euros. Ses capitaux propres sont négatifs et s'élèvent à la somme de (250) euros.

La SCCV VELENNANOVA, dont notre société détient 50,00 % du capital social et des droits de vote.

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2018, cette société n'a réalisé aucun chiffre d'affaires et son résultat comptable était déficitaire de 1 268 euros. Ses capitaux propres sont négatifs et s'élèvent à la somme de (668) euros. Cette société a réalisé son objet social et a été radiée du registre du commerce et des sociétés le 30 novembre 2018.

La SCCV SENIOR BORMES, dont notre société détient 99,90 % du capital social et des droits de vote.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, cette société n'a réalisé aucun chiffre d'affaires et son résultat comptable était déficitaire de 27 530 euros. Ses capitaux propres sont négatifs et s'élèvent à la somme de (26 530) euros.

La SCCV 282 MONTOLIVET, dont notre société détient 40,00 % du capital social et des droits de vote.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 10 023 479 euros H.T. et son résultat comptable était positif de 911 179 euros. Ses capitaux propres sont positifs et s'élèvent à la somme de 913 179 euros.

La SCCV MARIUS CHALVE dont notre société détient 49,00 % du capital social et des droits de vote.



Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, cette société n'a réalisé aucun chiffre d'affaires et son résultat comptable était bénéficiaire de 12 108 euros. Ses capitaux propres sont positifs et s'élèvent à la somme de 13 608 euros.

La SCCV TRETS CAMBON, dont notre société détient 50,00 % du capital social et des droits de vote.

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2018, cette société n'a réalisé aucun chiffre d'affaires et son résultat comptable était déficitaire de 104 euros. Ses capitaux propres sont positifs et s'élèvent à la somme de 496 euros. L'opération immobilière a été abandonnée et cette société a été radiée du registre du commerce et des sociétés le 30 novembre 2018.

La SCCV 10 CURTEL 10 dont notre société détient 99,90 % du capital social et des droits de vote.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, cette société n'a réalisé aucun chiffre d'affaires et son résultat comptable était déficitaire de 5 858 euros. Ses capitaux propres sont négatifs et s'élèvent à la somme de (4 858) euros.

La SCCV 50 MISTRAL, dont notre société détient 99,90 % du capital social et des droits de vote.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 2 766 667 euros H.T. et son résultat comptable était positif de 148 341 euros. Ses capitaux propres sont positifs et s'élèvent à la somme de 149 341 euros.

La SCCV 310 LES MOUETTES, dont notre société détient 99,90 % du capital social et des droits de vote.

Au cours de l'exercice clos le 09 novembre 2018, cette société n'a réalisé aucun chiffre d'affaires et son résultat comptable était nul. Ses capitaux propres sont positifs et s'élèvent à la somme de 1 000 euros. L'opération immobilière a été abandonnée et cette société a été radiée du registre du commerce et des sociétés le 21 janvier 2019.

La SAS LE DOME, dont notre société détient 49,00 % du capital social et des droits de vote.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 1 365 057 euros H.T. et son résultat comptable était positif de 298 811 euros. Ses capitaux propres sont positifs et s'élèvent à la somme de 1 025 746 euros.

La SARL AZUR, dont notre société détient 40,00 % du capital social et des droits de vote. Cette société a été créée en 2018, elle n'a pas réalisé de chiffres d'affaires sur cette période et clôturera son 1^{er} exercice au 31 décembre 2019.



III. AUGMENTATION DU CAPITAL DEDIE AU SALARIE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2018.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L.225-102 du Code de Commerce s'élevait au 31 décembre 2018 à 0 %.

Nous vous rappelons qu'en application des dispositions légales et réglementaires, une Assemblée Générale Extraordinaire doit être convoquée cette année pour statuer sur une proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés.

Nous l'avons convoquée pour être réunie lors de l'assemblée annuelle.

Nous vous proposerons de rejeter cette résolution.

IV. PRISES DE PARTICIPATIONS OU DE CONTROLE

Nous vous indiquons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la Société a pris une participation de 40 % dans la SARL AZUR.

V. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Un rapport spécial concernant les conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article L 227-10 du Code de Commerce et établi par votre Commissaire aux Comptes vous sera présenté.

Nous vous demandons d'approuver les termes de ce rapport et de prendre acte qu'une convention de cette nature est intervenue durant l'exercice écoulé.

VI. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Informations sur les mandats

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée.



Rémunération du Président

Conformément à l'article 20 des statuts de notre société, nous vous demandons de bien vouloir fixer la rémunération de votre Président.

Ainsi nous vous rappelons :

(i) que suivant décision unanime des associés en date du 29 juin 2018, la rémunération de la société SAGITTAIRE, au titre de son mandat de Président, a été fixée à la somme de 5000 euros HT / mois.

Nous vous proposons, en conséquence, de maintenir cette rémunération pour l'exercice en cours.

* * * *

En conclusion, nous espérons que ces diverses propositions emporteront votre approbation, et que vous voudrez bien donner à votre Président, ainsi qu'à votre Directeur général, quitus de leur gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à Marseille le 25 juin 2019.



Le Président
P/ Société SAGITTAIRE

Monsieur Joël BRIOT

ANNEXE

INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

ET DES CLIENTS (ART. D. 441-4 DU CODE DE COMMERCE)

FACTURES RECUES ET EMISES NON REGLEES A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ECHU

❖ Pour les fournisseurs :

Article D. 441-4, I, 1° du Code de commerce: <u>Factures reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					6
Montant total des factures concernées (Préciser HT ou TTC)	39 423 € HT	_____	_____	_____	_____
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser HT ou TTC)	13.23%	_____	_____	_____	_____
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues					0
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)					0
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : _____ "Préciser le délai contractuel" - Délais légaux : _____ "Préciser le délai légal"				



❖ Pour les clients :

Article D. 441-4, I, 2° du Code de commerce: <u>Factures émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					_____
Montant total des factures concernées (Préciser HT ou TTC)	_____	_____	_____	_____	_____
Pourcentage <u>du chiffre d'affaires</u> de l'exercice (Préciser HT ou TTC)	_____	_____	_____	_____	_____

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées	
Nombre de factures exclues	_____
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	_____
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)	
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : _____ "Préciser le délai contractuel" - Délais légaux : _____ "Préciser le délai légal"

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL
Veldriot

PILOTIMMO

SAS au capital de 200 000 €
**Siège social : 67 Montée de Saint Menet
13011 MARSEILLE**

453 847 451 RCS MARSEILLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31/12/2018

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS PILOTIMMO relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS PILOTIMMO à la fin de cet exercice.

100, Rue Victor Baltard
Pôle d'activités Les Milles
13854 AIX-EN-PROVENCE

Société de commissariat aux comptes
SA au capital de 77 000 €
SIRET : 441 212 339 00028
N° intracommunautaire FR55441212339

Tel : +33 (0)4 84 25 30 30
Fax : +33 (0)4 84 25 30 35

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

100, Rue Victor Baltard
Pôle d'activités Les Milles
13854 AIX-EN-PROVENCE

Société de commissariat aux comptes
SA au capital de 77 000 €
SIRET : 441 212 339 00028
N° intracommunautaire FR55441212339

Tel : +33 (0)4 84 25 30 30
Fax : +33 (0)4 84 25 30 35



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

100, Rue Victor Baltard
Pôle d'activités Les Milles
13854 AIX-EN-PROVENCE

Société de commissariat aux comptes
SA au capital de 77 000 €
SIRET : 441 212 339 00028
N° intracommunautaire FR55441212339

Tel : +33 (0)4 84 25 30 30
Fax : +33 (0)4 84 25 30 35



informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

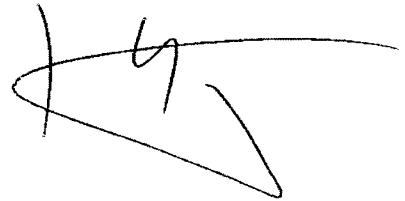
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à AIX-EN-PROVENCE, le 12 Juin 2019

Le Commissaire aux comptes

FC AUDIT, représenté par

Eric FRIZZI



100, Rue Victor Bahard
Pôle d'activités Les Milles
13854 AIX-EN-PROVENCE

Société de commissariat aux comptes
SA au capital de 77 000 €
SIRET : 441 212 339 00028
N° intracommunautaire FR55441212339

Tel : +33 (0)4 84 25 30 30
Fax : +33 (0)4 84 25 30 35

Désignation de l'entreprise : **SAS PILOTIMMO** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**
 Adresse de l'entreprise **67 MONTEE DE SAINT MENET 13011 MARSEILLE** Durée de l'exercice précédent* **12**
 Numéro SIRET* **4 5 3 8 4 7 4 5 1 0 0 0 2 9** Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le, [3 1 1 2 2 0 1 8]		N-1 [3 1 1 2 2 0 1 7]		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
IMMOBILISATIONS INCORPORABLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA						
	Frais d'établissement *	AB						
	Frais de développement *	CX						
	Concessions, brevets et droits similaires	AF						
	Fonds commercial (1)	AH						
	Autres immobilisations incorporelles	AJ						
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL						
	Terrains	AN						
	Constructions	AP						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR						
	Autres immobilisations corporelles	AT	6 358	5 217	1 141	1 589		
	Immobilisations en cours	AV						
	Avances et acomptes	AX						
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Autres participations	CU	14 613		14 613	15 612		
	Créances rattachées à des participations	BB	3 588 362	6 946	3 581 416	2 210 621		
	Autres titres immobilisés	BD						
	Prêts	BF						
	Autres immobilisations financières*	BH	5 000		5 000			
TOTAL (II)		BJ	3 614 333	12 163	3 602 170	2 227 821		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL					
		En cours de production de biens	BN					
		En cours de production de services	BP					
		Produits intermédiaires et finis	BR					
		Marchandises	BT	865 266		865 266	677 331	
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV					
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	590 650		590 650	309 051	
		Autres créances (3)	BZ	264 311		264 311	273 662	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	1 000 406		1 000 406	1 000 031	
DIVERS	Disponibilités	CF	158 120		158 120	67 813		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	501		501	484		
	TOTAL (III)	CJ	2 879 255		2 879 255	2 328 373		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
Comptes de régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	6 493 588	12 163	6 481 425	4 556 194		

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : Immobilisations : Stocks : Créances :

* Les participations prennent cette abréviation dans le bilan 2019 En Euros. @com.Agrion Expertise Comptable



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS PILOTIMMO		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :2.0.0.....0.0.0.....)	DA	200 000	200 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	20 000	20 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 643 015	856 396	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 046 604	786 619	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	2 909 619	1 863 015	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	545 113	10 000	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	545 113	10 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 010 013	1 666 739	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	294 235	343 133	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	443 690	326 198	
	Dettes fiscales et sociales	DY	209 311	295 827	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	12 914	14 313	
	Autres dettes	EA	56 531	36 969	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	3 026 693	2 683 179		
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	6 481 425	4 556 194		
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 026 693	2 683 179	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 999 838	1 663 570		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Capit Group

En Euros.

@com.Agrion Expertise Comptable



Désignation de l'entreprise :		SAS PILOTIMMO				Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracomunitaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	179 998	FB		FC	179 998	150 440	
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF		
			} services*	FG	2 157 951	FH		FI	2 157 951
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		2 337 948	FK		FL	2 337 948	1 009 240
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	106 939	66 811	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 901	7	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 446 787	1 076 057
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	324 709	310 795	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(164 711)	(194 400)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	554 518	452 752	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	11 229	6 598	
	Salaires et traitements*					FY	134 627	133 651	
	Charges sociales (10)					FZ	46 181	50 948	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	}	- dotations aux amortissements*		GA	448	2 260	
				- dotations aux provisions		GB		54 626	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC		52 252			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	535 113					
	Autres charges (12)					GE	91 074	13 828	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 533 187	883 310	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	913 600	192 747	
résultat en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	752 675	1 004 362	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	5 255	6 116	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	757 929	1 010 477	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	248 110	123 704	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	248 110	123 704	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	509 819	886 774	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 423 419	1 079 521	

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepid Group

En Euros. @com.Agrion Expertise Comptable



4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A
de Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS PILOTIMMO** Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		84 549	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		84 549	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	33	284	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		74 754	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		10 000	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	33	85 038	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(33)	(489)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	376 782	292 413	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 204 717	2 171 084	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 158 113	1 384 465	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 046 604	786 619	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP	13 162	12 065
		- Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	1 256	744	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
MAJORATIONS DIVERSES			33		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 6 481 425.27 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 337 948.37 Euros et dégagant un bénéfice de 1 046 603.92 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le 28 Novembre 2018 la société a contracté un emprunt obligataire de 800 K€ sur 24 mois au taux de 10% par an du in fine.

A la date de clôture, les fonds n'avaient pas été mis à disposition mais les honoraires variables de 6% ont été comptabilisés en charge sur l'exercice 2018 pour 48 K€ HT.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

F.C. AUDIT

Société Anonyme au capital de 77.000 €
100 Rue Victor Belard, Pôle d'Activités Les Milles
13554 AIX EN PROVENCE CEDEX 3
Tél. 04.84.25.30.00 - Fax 04.84.25.30.35
Siret : 441 212 335 0010

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice et dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les dispositions introduites par le règlement CRC n° 2002-10 concernant notamment la décomposition des immobilisations par composant et la redéfinition des durées d'amortissement n'ont pas trouvé à s'appliquer.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 3 417 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme. Le crédit d'impôt compétitivité et emploi est utilisé conformément à son objet pour améliorer la compétitivité et l'emploi dans l'entreprise.

F.C. AUDIT

Société Anonyme au capital de 77.000 €
100 Rue Victor Baltard, Pôle d'Activité Les Jolies
13354 AIX EN PROVENCE CEDEX 3
Tél. 04.84.25.30.00 - Fax 01.84.25.30.35
Siret : 441 212 339 00010

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers	0		0
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 358		
TOTAL	6 358		0
Autres participations	2 286 609		2 881 382
Prêts, autres immobilisations financières			5 000
TOTAL	2 286 609		2 886 382
TOTAL GENERAL	2 292 967		2 886 382

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers		0		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			6 358	6 358
TOTAL		0	6 358	6 358
Autres participations		1 565 016	3 602 975	3 602 975
Prêts, autres immobilisations financières			5 000	5 000
TOTAL		1 565 016	3 607 975	3 607 975
TOTAL GENERAL		1 565 016	3 614 333	3 614 333



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 769	448		5 217
TOTAL	4 769	448		5 217
TOTAL GENERAL	4 769	448		5 217

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	448				
TOTAL	448				
TOTAL GENERAL	448				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	10 000				10 000
Autres provisions pour risques et charges		535 113			535 113
TOTAL	10 000	535 113			545 113

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières	60 376		53 430		6 946
Sur stocks et en cours	52 252		52 252		
TOTAL	112 628		105 683		6 946
TOTAL GENERAL	122 628	535 113	105 683		552 059
Dont dotations et reprises d'exploitation		535 113	105 683		

Les provisions sur autres immobilisations financières et stocks en début d'exercice se rapportent à deux projets immobiliers ayant pour support juridique chacun une SCCV. Une SCCV a été clôturée en cours d'année 2018 et la participation dans la deuxième a été cédée durant le 1er trimestre 2019. Ces deux éléments justifient la reprise des provisions pour dépréciation au 31 décembre 2018. Une provision d'un montant de 535 113 € a été constituée à hauteur de 100% pour un litige portant sur des honoraires de commercialisation dans une SCCV détenue à 99,90% et ce, compte tenu du risque avéré et de la responsabilité sur leurs biens des associés à proportion de leurs droits sociaux.

F.C. AUDIT

Société Anonyme au capital de 77.000 €
100 Rue Victor Baltard - Pôle Commercial - Les 11 Allées
13609 AIX EN PROVENCE CEDEX 3
Tél. 04.64.25.30.00 - Fax 04.64.25.30.25
Siret : 441 212 336 00019



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	3 588 362	3 588 362	
Autres immobilisations financières	5 000	5 000	
Autres créances clients	590 650	590 650	
Taxe sur la valeur ajoutée	72 921	72 921	
Débiteurs divers	191 391	191 391	
Charges constatées d'avance	501	501	
TOTAL	4 448 825	4 448 825	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 010 013	2 010 013		
Fournisseurs et comptes rattachés	443 690	443 690		
Personnel et comptes rattachés	6 162	6 162		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	24 970	24 970		
Impôts sur les bénéfices	103 643	103 643		
Taxe sur la valeur ajoutée	67 605	67 605		
Autres impôts taxes et assimilés	6 931	6 931		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12 914	12 914		
Groupe et associés	294 235	294 235		
Autres dettes	56 531	56 531		
TOTAL	3 026 693	3 026 693		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
CAPITAL SOCIAL	20 000.0000	10			10

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

F.C. AUDIT

Société Anonyme au capital de 77 000 €
100 Rue Victor Beland, P^ole d'Activ. de La C. Millet
13854 AIX EN PROVENCE CEDEX 3
Tél. 04.84.25.30.00 - Fax 04.84.25.30.35
Siret : 441 212 339 00010



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de bureau et info.	Linéaire	3 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale. Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les stocks ont été évalués à leur coût d'acquisition compte tenu des dépenses engagées à la clôture de l'exercice.

F.C. AUDIT

Société Anonyme au capital de 77.000 €
100 Rue Victor Beland, PÔLE COMPTABLE LES 100
13054 AIX EN PROVENCE CEDEX 3
Tél : 04.84.25.30.00 - Fax 04.84.23.60.35
Siret : 441 212 339 00010

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Variation détaillée des stocks et des en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
- Marchandises revendues en l'état	865 266	729 584	135 682	
Approvisionnements				
Total I	865 266	729 584	135 682	
Production				
Production en cours				

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

F.C. AUDIT
Société Anonyme au capital de 77.000 €
100 Rue Victor Bakard, P.011, Ollioules, 13112, France
13076 AIX EN PROVENCE CEDEX 03
Tel: 04.94.25.89.00 - Fax 04.94.20.89.05
Siret: 441 212 830 00010

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	3 581 416
Total	3 581 416

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 175
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	192 000
Dettes fiscales et sociales	14 211
Autres dettes	20 000
Total	236 386



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	501
Total	501

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	1 863 015
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	1 863 015
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	1 863 015
Variation en cours d'exercice	
Autres variations	1 046 604
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	2 909 619
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	1 046 604
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	1 046 604

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
REFACTURATION DE FRAIS AVANCES SCCV	185 869
HONORAIRES SCCV	1 989 080
HONORAIRES PRESTATIONS DE SERVICES	163 000
Total	2 337 949

Les refacturations de frais aux SCCV sont faites sur la base des frais réellement engagés pour le compte des dernières avant leur constitution sans marge.

Les honoraires de prestations de services font l'objet d'une convention d'assistance technique entre les parties et les montants sont déterminés par projet.

La facturation aux différentes SCCV correspond à des honoraires de gestion et montage, de suivi et de commercialisation définis au sein d'une convention de gestion fixant les seuils de déclenchement de facturation de chaque catégories d'émoluments.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Employés	4
Total	4

F.C. AUDIT
Société Anonyme au capital de 77.000 €
100 Rue Victor Balard - B.P. 4100 - 13354 AIX EN PROVENCE Cedex 03
Tél. 04.84.25.30.00 - Fax 04.84.25.30.35
Siret : 441 212 330 0000



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	1 008 000
Total	1 008 000

Garantie autonome à 1ère demande par la société SAGITTAIRE de 1 008 000 €. Promesse unilatérale de vente des titres de la SCCV Les Hauts de La Favière

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Avals et cautions		720 000
Autres engagements donnés :		1 000 000
Nantissement de compte bancaire rémunéré	62 500	
Nantissement de compte bancaire rémunéré	437 500	
Nantissement de compte bancaire rémunéré	500 000	
Total (1)		1 720 000

Engagements reçus

Plafond autorisé Trésorerie marchands de biens	2 000 000
Total	2 000 000

F.C. AUDIT

Société Anonyme au capital de 77.000 €
109 Rue Victor Belard - Pôle d'Activité 1
13054 AIX EN PROVENCE CEDEX 03
Tél. 04.84.25.30.00 - Fax 04.84.25.30.35
Siret : 441 212 300 000 00

Liste des filiales et participations

(Code de Commerce Art. L. 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quota-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Caution et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- IMMALLIANCE COUTURE	1 000	43 785	99,90	999	999	43 724			43 785	
- LE CANAL DES MOULINS	1 000	1 250	99,90	999	999	128 067			1 250	
- 288 VOLTAIRE	1 000	5 811	99,90	999	999	289 299			5 811	
- LES HAUTS DE GOLFE JUAN	1 000		99,90	999	999					
- LES HAUTS DE LA FAVIERE	1 000	18 936	99,90	999	999	813 512			18 936	
- SCV LE VAL DU CASTELLET	1 000		99,90	999	999					
- SCV 50 MISTRAL 83500	1 000	148 341	99,90	999	999	161 769		2 766 667	148 341	
- SCV 10 CURTEL 10	1 000	5 858	99,90	999	999	25 558			5 858	
- SCV SENIOR BORMES	1 000	27 530	99,90	999	999	86 039			27 530	
- LE VAL DU CASTELLET 83550	1 000		99,90	999	999					
- LA CRECHE DU CASTELLET	1 000		99,90	999	999	29 633				
- LES 3 LUCS 13012	1 000	27 077	99,90	899	899	825 658			27 077	
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
- VELENA NOVA	600	1 268	50,00	300	300	162			1 268	
- LE DOME	1 000	1 024 847	49,00	490	490	197 632		1 365 057	298 812	220 500
- CLOS MARIUS CHALVE	1 500	12 108	49,00	735	735	78 657			12 108	
- AZUR	1 000		40,00	400	400	630 000				
- 282 MONTOLIVET 12	2 000	911 179	40,00	800	800	27 293		10 023 479	911 179	
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

F.C. AUDIT

Société Anonyme au capital de 77.000 €
100 Rue Victor Baltard - Pôle d'Activités Les Millies
13854 AIX EN PROVENCE CEDEX 3
Tél. 04.84.25.30.00 - Fax 04.84.25.30.35
Siret : 441 212 339 00010



Veilriot

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

PILOTIMMO
SAS au capital de 200 000 €
Siège social : 67 Montée de Saint Menet
Parc de la Buzine Bât A
13011 MARSEILLE

453 847 451 RCS MARSEILLE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018

À l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

100. Rue Victor Baltard
Pôle d'activités Les Milles
13854 AIX-EN-PROVENCE

Société de commissariat aux comptes
SA au capital de 77 000 €
SIRET : 441 212 339 00028
N° intracommunautaire FR55441212339

Tel : +33 (0)4 84 25 30 30
Fax +33 (0)4 84 25 30 35

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous avons été avisé des conventions suivantes mentionnées à l'article L. 227-10 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

Personne concernée :

- SAGITTAIRE SARL, dont Joël BRIOT est gérant
- PILOTIMMO SAS, dont Joël BRIOT est directeur général

Nature et objet de la convention :

- Rémunération de SAGITTAIRE SARL au titre de son mandat de Président de PILOTIMMO SAS

Modalités :

- Honoraires 5000 euros HT / mois pour l'exercice 2018.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions statutaires de votre société, nous avons été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Personne concernée :

- SAGITTAIRE SARL, dont Joël BRIOT est gérant
- PILOTIMMO SAS, dont Joël BRIOT est directeur général

Nature et objet de la convention :

- Contrat de domiciliation de siège social et de mise à disposition d'espaces de bureaux par SAGITTAIRE SARL

Modalités :

- Le montant du loyer annuel prévu est de 20 000 euros HT à la charge de PILOTIMMO SAS

Fait à AIX-EN-PROVENCE, le 12 Juin 2019

Le Commissaire aux comptes
FC AUDIT, représenté par
Eric FRIZZI

100. Rue Victor Baltard
Pôle d'activités Les Milles
13854 AIX-EN-PROVENCE

Société de commissariat aux comptes
SA au capital de 77 000 €
SIRET : 441 212 339 00028
N° intracommunautaire FR55441212339

Tel : +33 (0)4 84 25 30 30
Fax : +33 (0)4 84 25 30 35



PILOTIMMO
Société par actions Simplifiées au capital de 200.000 €
Siège social : 67 montée de Saint Menet
Parc de la Buzine
13011 MARSEILLE
453 847 451 RCS MARSEILLE

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
Du 28/06/2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le 28 juin,
A 10 heures,

Les associés de la SAS PILOTIMMO, société par actions simplifiées au capital de 200.000 euros divisé en 20.000 actions de 10 euros chacune (ci-après la « Société ») se sont réunis au siège social de la société en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la Présidence.

La feuille de présence permet d'établir qu'est présent ou représenté :

La société SAGITTAIRE, représentée par Monsieur Joël BRIOT,
Propriétaire de 10.200 actions,

Monsieur Joël BRIOT,
Propriétaire de 9.800 actions,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société.

Tous les associés étant présents, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Joël BRIOT, en sa qualité de gérant de la société SAGITTAIRE, elle-même Présidente de la Société.

Le cabinet FC Audit, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le président dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres, les documents suivants :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- L'avis de réception en mains propres et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes
- Le rapport d'activité du Président,
- Les comptes annuels comprenant le bilan et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2018 (bilan, compte de résultat et annexe),
- Le rapport du commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,

1/4



- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 277-10 du Code de Commerce,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée,

Conformément aux dispositions statutaires, le Président précise que l'ensemble des documents légaux ont été tenus à la disposition des Associés au siège social, et adressés à chacun d'eux en même temps que les convocations, ce dont l'Assemblée lui donne acte.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

- Lecture du rapport d'activité du Président
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et des dépenses visées à l'article 39,4 du Code général des Impôts ; quitus au Président et au Directeur Général
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Augmentation de capital dédié au salarié
- Lecture du rapport du commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 277-10 du Code de Commerce,
- Fixation de la rémunération du Président.
- Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport d'activité du Président, ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes.

Puis le président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION **APPROBATION DES COMPTES**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 233 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39,4 du Code général des Impôts.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus au Président et au Directeur général de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION **AFFECTATION DU RESULTAT**

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à la somme de 1 046 603,92 euros, de la manière suivante :

2/4



Bénéfice de l'exercice

1 046 603, 92 Euros

En totalité, au crédit du compte « autres réserves », soit

1 046 603, 92 Euros

Dont le solde passe ainsi de 1 643 015, 40 euros à 2 689 619,32 euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des quatre exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION
AUGMENTATION DE CAPITAL DEDIE AU SALARIE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, décide, en application des dispositions des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce, de procéder à une augmentation du capital social d'un montant maximum de 6 185.60 euros, par l'émission d'actions de numéraire de 10 euros chacune à libérer intégralement en numéraire, par versement d'espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société.

Cette augmentation de capital, réservée aux salariés adhérents du plan d'épargne d'entreprise de la Société, est effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

Cette résolution ne recueillant aucune voix n'est pas adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION
CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 277-10 du Code de Commerce, et statuant sur ce rapport, approuve la convention de cette nature, intervenue au cours de l'exercice écoulé, qui y est mentionnée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION
REMUNERATION DU PRESIDENT

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président,
Prend acte :

3/4

- que suivant décision unanime des associés en date du 18 octobre 2017, la rémunération de la société SAGITTAIRE, au titre de son mandat de Président, a été fixée mensuellement à 5000 euros HT mensuel, soit 60 000 euros HT pour l'exercice annuel.

Décide de maintenir cette rémunération pour l'exercice en cours.

Etant précisé qu'en sus de sa rémunération, le Président a droit, sur présentation des justificatifs correspondants, au remboursement des frais engagés pour le compte de la société dans le cadre de l'exercice de son mandat social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION **POUVOIRS**

L'Assemblée Générale des Associés donne tous pouvoirs à Monsieur Joël BRIOT, à l'effet de valider les conditions et de procéder à toutes formalités qui en découlent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

* * * *

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et les associés présents.

Société SAGITTAIRE
Présidente et Associée
Représentée par Monsieur Joël BRIOT



Monsieur Joël BRIOT
Associé

